

# accès Sept

**Le Département vous accompagne**

le service à la demande  
de transport public  
des personnes handicapées  
ou à mobilité réduite



## AccèSept, c'est quoi ?

**AccèSept, c'est le service de transport public des personnes handicapées ou à mobilité réduite organisé par le Département de l'Ardèche.**

Le service s'effectue à la demande.

La distance réalisée pour un transport doit être supérieure à un kilomètre.

## Qui peut bénéficier d'AccèSept ?

Sont autorisés à emprunter ce service :

- **les titulaires d'une carte d'invalidité,**
- **les allocataires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA),**
- **les bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) ou les allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP).**

Pour pouvoir bénéficier d'AccèSept, **vous devez au préalable vous inscrire en contactant la centrale de réservation au 04 75 91 34 86 ou en complétant un formulaire d'inscription.** Ce dernier peut être retiré dans les points d'information de l'Agence mobilité Ardèche (liste sur [ardeche.fr/agence-de-mobilite](http://ardeche.fr/agence-de-mobilite)), les centres médico-sociaux, les centres communaux d'action sociale et à terme sur le site [www.lesept.fr](http://www.lesept.fr).

→ **Le service AccèSept ne peut être déclenché** pour les trajets effectués intégralement ou partiellement sur les axes desservis par les Cars Rhône-Alpes, la ligne 18 du réseau Le Sept et les lignes urbaines (BABUS, Tout'en Bus, Montélibus, Valence Romans Déplacements).

## Combien ça coûte ?

**Le coût d'un trajet AccèSept est de 3 €.**

Le titre n'est pas valable sur les autres réseaux de transport.

## Peut-on être accompagné ?

**Les titulaires d'une carte d'invalidité avec les mentions « besoin d'un accompagnement » ou « besoin d'un accompagnement cécité » peuvent avoir un accompagnateur gratuit.** Pour ce faire, lors de son inscription, l'utilisateur fournit un justificatif avec la mention « accompagnateur obligatoire ».

Il est également possible de se faire accompagner d'une personne de son choix qui devra s'acquitter de son titre de transport. Sa présence devra être signalée lors de la réservation.

Secteurs	Jours de fonctionnement
Nord Ardèche	jeudi et samedi
Vallée du Doux	mardi et vendredi
Centre Ardèche	mercredi et vendredi
Ardèche méridionale	jeudi et samedi
Montagne ardéchoise	mercredi et vendredi
Sud de la vallée du Rhône	mardi et jeudi

 Services communs aux secteurs Vallée du Doux et Montagne ardéchoise. Fonctionne les mardi, mercredi et vendredi.

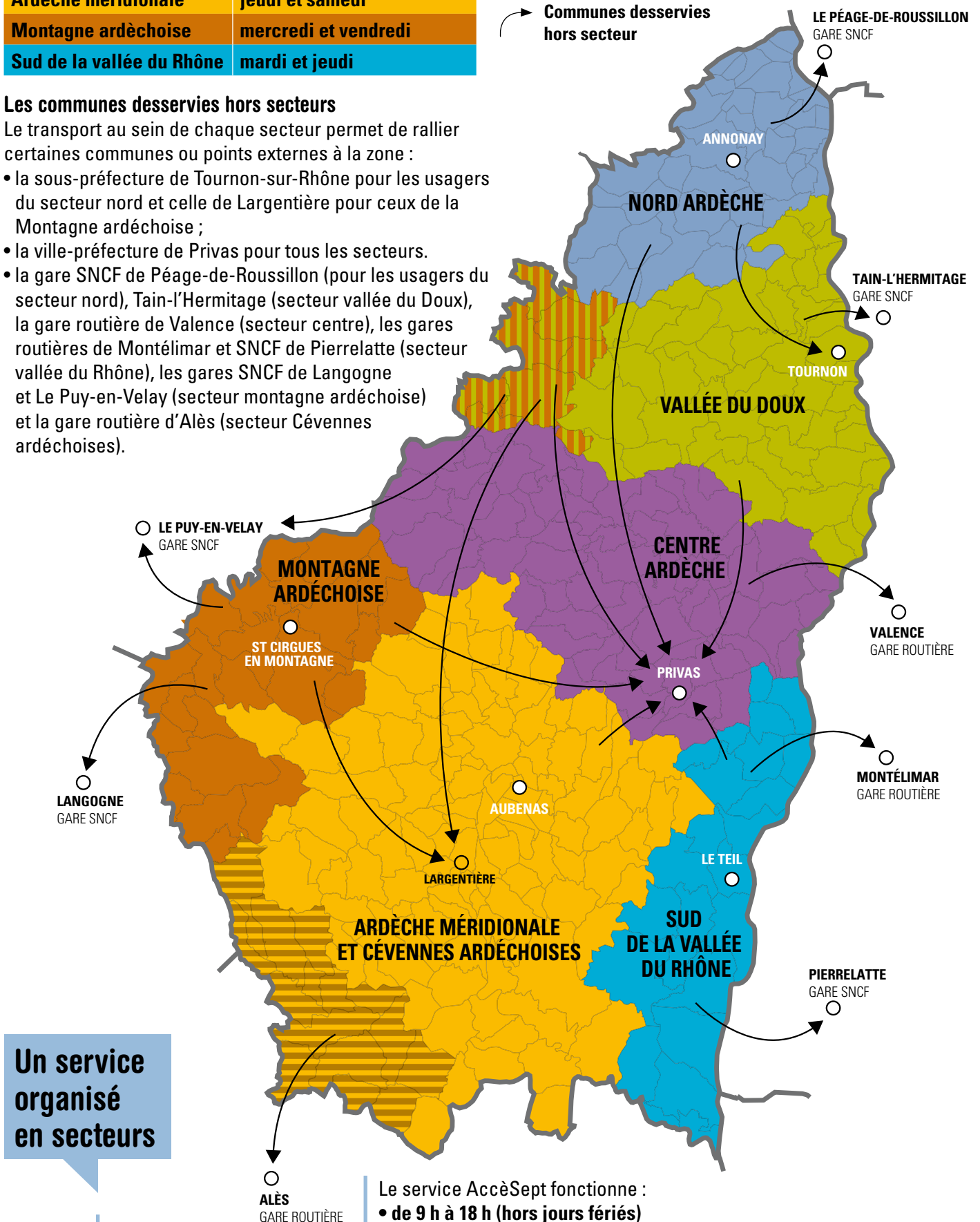
 Seul le secteur Cévennes ardéchoises a accès à la gare routière d'Alès

 Communes desservies hors secteur

### Les communes desservies hors secteurs

Le transport au sein de chaque secteur permet de rallier certaines communes ou points externes à la zone :

- la sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône pour les usagers du secteur nord et celle de Largentière pour ceux de la Montagne ardéchoise ;
- la ville-préfecture de Privas pour tous les secteurs.
- la gare SNCF de Péage-de-Roussillon (pour les usagers du secteur nord), Tain-l'Hermitage (secteur vallée du Doux), la gare routière de Valence (secteur centre), les gares routières de Montélimar et SNCF de Pierrelatte (secteur vallée du Rhône), les gares SNCF de Langogne et Le Puy-en-Velay (secteur montagne ardéchoise) et la gare routière d'Alès (secteur Cévennes ardéchoises).



**Un service organisé en secteurs**

Le service AccèSept fonctionne :

- de 9 h à 18 h (hors jours fériés)
- selon des jours définis en fonction des secteurs (voir ci-dessus)
- permet la prise en charge et la dépose dans un même secteur
- permet d'accéder à des communes en périphérie du secteur (voir ci-dessus)

## Les communes d'Ardèche desservies par AccèSept

### Nord Ardèche

Andance, Annonay, Ardoix, Bogy, Boulieu lès-Annonay, Brossainc, Champagne, Charnas, Colombier-le-Cardinal, Davézieux, Félines, Lalouvesc, Limony, Monestier, Peaugres, Peyraud, Préaux, Quintenas, Roiffieux, Saint-Alban-d'Ay, Saint-Clair, Saint-Cyr, Saint-Désirat, Saint-Etienne-de-Valoux, Saint-Jacques-d'Atticieux, Saint-Jeure-d'Ay, Saint-Julien-Vocance, Saint-Marcel-les-Annonay, Saint-Pierre-sur-Doux, Saint-Romain-d'Ay, Saint-Symphorien-de-Mahun, Satillieu, Savas, Serrières, Talencieux, Thorrenc, Vanosc, Vernosc-lès-Annonay, Villevoisance, Vinzieux, Vocance.

### Vallée du Doux

Alboussière, Arlebosc, Arras-sur-Rhône, Boffres, Bozas, Boucieu-le-Roi, Champis, Charmes-sur-Rhône, Chateaubourg, Cheminas, Colombier-le-Jeune, Colombier-le-Vieux, Cornas, Le Crestet, Desaignes, **Devesset**, Eclassan, Empurany, Etables, Gilhoc-sur-Ormèze, Glun, Guilherand-Granges, **Intres**, Labatie-d'Andaure, Lafarre, Lamastre, Lemps, Mars, Mauves, Nozières, Ozon, Pailharès, Plats, **Rochepeule**, **Saint-Agrève**, **Saint-André-en-Vivarais**, **Saint-Barthélémy-Grozon**, Saint-Barthélémy-le-Plain, Saint-Basile, Saint-Félicien, Saint-Georges-les-Bains, Saint-Jean-de-Muzols, **Saint-Jeure-d'Andaure**, Saint-Péray, Saint-Prix, Saint-Romain-de-Lerps, Saint-

Sylvestre, Saint-Victor, Sarras, Sécheras, Soyons, Toulaud, Tournon-sur-Rhône, Vaudevans, Vion.

→ En gras : les communes bénéficiant aussi des services du secteur

### Montagne ardéchoise

#### Montagne ardéchoise

Le Béage, Borne, Cellier-du-Luc, Coucouron, Cros-de-Géorand, Devesset, Intres, Issanlas, Issarlès, Le Lac-d'Issarlès, Lachapelle-Graillouse, Lanarce, Laval-d'Aurelle, Laveyrune, Lavillatte, Lespéron, Mars, Mazan-l'Abbaye, Le Plagnal, Rochepeule, Le Roux, Sagnes-et-Goudoulet, Saint-Agrève, Saint-Alban-en-Montagne, Saint-André-en-Vivarais, Saint-Cirgues-en-Montagne, Saint-Etienne-de-Lugdarès, Sainte-Eulalie, Saint-Jeure-d'Andaure, Saint-Laurent-les-Bains, Usclades-et-Rieutord.

### Centre Ardèche

Accons, Ajoux, Albon-d'Ardèche, Alissas, Arcens, Beauchastel, Beauvène, Borée, Chalencon, Le Chambon, Chanéac, Chateaneuf-de-Vernoux, Le Cheylard, Chomérac, Coux, Creysseilles, Dornas, Dunière-sur-Eyrieux, Flaviac, Freyssenet, Gilzac-et-Bruzac, Gluiras, Gourdon, Issamoulenc, Jaunac, Lachapelle-sous-Chanéac, Lyas, Marcols-les-Eaux, Mariac, Nonières, Les Ollières-sur-Eyrieux, Pourchères, Le Pouzin, Pranles, Privas, Rochessauve, La Rochette, Rompon, Saint-Andéol-de-Fourchades, Saint-Apollinaire-de-Rias, Saint-Barthélémy-le-Meil, Saint-Christol, Saint-Cierge-la-

Serre, Saint-Cierge-sous-le-Cheylard, Saint-Clément, Saint-Etienne-de-Serre, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, Saint-Genest-Lachamp, Saint-Jean-Chambre, Saint-Jean-Roure, Saint-Julien-Boutières, Saint-Julien-du-Gua, Saint-Julien-en-Saint-Alban, Saint-Julien-Labrousse, Saint-Julien-le-Roux, Saint-Laurent-du-Pape, Saint-Martial, Saint-Martin-de-Valamas, Saint-Maurice-en-Chalencon, Saint-Michel-d'Aurance, Saint-Michel-de-Chabrillanoux, Saint-Pierreville, Saint-Priest, Saint-Sauveur-de-Montagut, Saint-Vincent-de-Durfort, Silhac, Vernoux-en-Vivarais, Veyras, La Voulte-sur-Rhône.

### Ardèche méridionale et Cévennes ardéchoises

Ailhon, Aizac, Antraigues-sur-Volane, Asperjoc, **Les Assions**, Astet, Aubenas, Balazuc, **Banne**, Barnas, **Beaulieu**, Beaumont, **Berrias-et-Casteljau**, Berzème, Bessas, Burzet, **Chambonas**, Chandolas, Chassiers, Chauzon, Chazeaux, Chirols, Darbres, Dompnac, Fabras, Faugères, Fons, Genestelle, **Gravières**, Grospierres, Jaujac, Joannas, Joyeuse, Juvinas, Labastide-sur-Besorgues, Labastide-de-Virac, Labeaume, Labégude, Lablachère, Laboule, Lachamp-Raphaël, Lachapelle-sous-Aubenas, Lagorce, Lalevade-d'Ardèche, Lanas, Largentière, Laurac-en-Vivarais, Lavilledieu, Laviolle, Lentillères, Loubaresse, Lussas, **Malarce-sur-la-Thines**, **Malbosc**, Mayres, Mercuer, Meyras, Mézilhac, Mirabel, Montpezat-sous-Bauzon, Montréal, **Montselgues**, Orgnac-l'Aven, Payzac, Péreyres, Planzolles, Pont-de-

Labeaume, Prades, Pradons, Prunet, Ribes, Rochecolombe, Rocher, Rocles, Rosières, Ruoms, Sablières, Saint-Alban-Auriolles, Saint-Andéol-de-Berg, Saint-Andéol-de-Vals, **Saint-André-de-Cruzières**, Saint-André-Lachamp, Saint-Cirgues-de-Prades, Saint-Didier-sous-Aubenas, Saint-Etienne-de-Boulogne, Saint-Etienne-de-Fontbellon, Saint-Genest-de-Beauzon, Saint-Germain, Saint-Gineis-en-Coiron, Saint-Jean-le-Centenier, Saint-Joseph-des-Bancs, Saint-Julien-du-Serre, Saint-Laurent-sous-Coiron, **Sainte-Marguerite-Lafigère**, Saint-Maurice-d'Ardèche, Saint-Maurice-d'Ibie, Saint-Mélany, Saint-Michel-de-Boulogne, **Saint-Paul-le-Jeune**, Saint-Pierre-de-Colombier, **Saint-Pierre-Saint-Jean**, Saint-Pons, Saint-Privat, Saint-Remèze, Saint-Sauveur-de-Cruzières, Saint-Sernin, Salavas, **Les Salelles**, Sampzon, Sanilhac, Sceautes, La Souche, Tauriers, Thueyts, Ucel, Uzer, Vagnas, Valgorge, Vallon-Pont-d'Arc, Vals-les-Bains, **Les Vans**, Vernon, Vesseaux, Villeneuve-de-Berg, Vinezac, Vogüé.

→ En gras les communes bénéficiant d'un accès à la gare routière d'Alès

### Sud de la Vallée du Rhône

Alba-la-Romaine, Aubignas, Baix, Bidon, Bourg-Saint-Andéol, Cruas, Gras, Larnas, Meysse, Rochemaure, Saint-Bauzile, Saint-Just, Saint-Lager-Bressac, Saint-Marcel-d'Ardèche, Saint-Martin-d'Ardèche, Saint-Martin-sur-Lavezon, Saint-Montan, Saint-Pierre-la-Roche, Saint-Symphorien-sous-Chomérac, Saint-Thomé, Saint-Vincent-de-Barrès, Le Teil, Valvignères, Viviers.

## Comment réserver ?

**04 75 91 34 86**

La centrale de réservation est joignable de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h du lundi au vendredi (sauf jours fériés). \*

**L'utilisateur doit la contacter avant 12 h le jour précédant le transport.**

La centrale de réservation le rappellera pour lui confirmer le lieu et l'heure de prise en charge.

**En cas d'annulation**, l'utilisateur est tenu d'en informer la centrale de réservation avant 16 h la veille du jour prévu pour le déplacement. A défaut, et sauf circonstances dument motivées, un titre de transport (3 €) lui sera facturé.

\*

**Service en place à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015.  
Réservation à partir du 1<sup>er</sup> juin 2015.**

**accès** Sept

Le Département vous accompagne

